

Monsieur le Directeur,

Vous venez d'être destinataire d'un message des membres de la commission CGT-MER "Artt services opérationnels et navigants" affectés sur la Vedette Régionale ARMOISE. Je ne doute pas que vous y porterez toute l'attention nécessaire et que par prolongement du raisonnement, vous ne manquerez pas d'analyser la question de l'organisation du travail et de la légalité des instructions pour le Patrouilleur Thémis.

Sur ce dernier point, je porte à votre connaissance (pj) l'analyse de la CGT du 31.08.2011 sur les régime de travail Patrouilleur, VR et ULAM.

Vous voudrez bien, s'agissant de la Vedette Régionale, vous saisir du courrier ci-joint qui vient d'être amendé des éléments de langage et revendicatifs décidés par mon organisation syndicale.

Une réflexion de même nature, sur les régimes de travail, leur légalité et l'harmonisation nationale, est portée par l'UF DIRM MEMN qui réclame un cadrage national DIRM. Une session nationale est organisée sur ce point le 3 janvier prochain au siège de la CGT à Montreuil. La question de l'organisation du travail dans les CSN sera au cœur de nos travaux. Je vous invite à poursuivre et à alimenter le dialogue social dans un climat constructif avec les représentants CGT de votre direction dont je suis au quotidien la qualité du travail militant qu'ils exercent.

Au niveau départemental, échelon qui vous intéresse dès lors que pour l'organisation des missions de Contrôle de la Sécurité des Navires et du Dispositif de Contrôle et de Surveillance, les Ulam sont mobilisées par convention avec les DIRM, la CGT mène une action convergente. Le régime de travail en Ulam est régi par une instruction provisoire dont l'illégalité ne fait plus mystère.

La CGT réclame un arrêté pour le cadrage des conditions de travail. Elle refuse désormais, après en avoir mesuré les conséquences, que des sujétions pénibles et dangereuses puissent être organisées par une simple circulaire, une instruction qui interdit toute bonification horaire et donc toute reconnaissance du caractère atypique des missions. Sa pensée est résumée dans le document du 18 avril dernier, ci-joint.

Enfin et pour conclure, la CGT première organisation syndicale du ministère, est consciente de ses responsabilités. Elle œuvre à constituer une conscience collective pour la défense des missions de service public et des agents.

Notre feuille de route est tracée et limpide, nous sommes déterminés. Nous n'avancions pas masqués, nos objectifs sont clairs, les moyens d'y parvenir sont connus. Ils passent par l'analyse, la réflexion, la formulation de propositions et in fine, par la constitution du rapport de force pour peser sur les négociations. Ce schéma est dans les "canons" de l'exercice et de la vitalité de la démocratie sociale, nous nous y inscrivons pleinement.

Un arc de force, forgé par la CGT, se constitue entre les moyens opérationnels : Patrouilleurs, Vedettes et Ulam qui exercent dans des conditions illégales. Le droit ne leur est pas appliqué. Les heures effectuées en sus du maximum légal ne sont ni payées ni compensées. Elle représentent plus de 7 jours par an pour chaque navigant sur un Patrouilleur et une centaine d'heures pour les agents embarqués sur les Vedettes Régionales. Dans la même veine ces questions se posent dans les CSN et dans les services Cultures Marines.

L'administration de la mer, faute de moyens, fait travailler ses agents en toute illégalité gratuitement pour pouvoir, à moindre frais, assurer les missions. Nous arrivons aux limites d'une administration mue exclusivement par la bonne volonté de ses agents. Les personnels de l'administration de la mer sont fiers de leur travail, de leur fonction sociale et écologique. Pour autant, ils n'acceptent plus d'être la variable d'ajustement d'une politique maritime sous dotée, méconnue et laissée à la dérive.

Il manque des postes, la CGT chiffre l'effectif nécessaire à environ 200 agents. La CGT souhaite aboutir par le dialogue à un constat partagé et à un recrutement ambitieux somme doute dérisoire au regard des effectifs nécessaires. Nous n'en prenons pas le chemin, aussi, nous travaillons à une prise de conscience collective et à un sursaut qui je l'espère, sera de nature par son ampleur, ses conséquences politiques et contentieuses à débloquer la situation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes plus cordiales salutations.

Le secrétaire général  
Nicolas MAYER

Copie :

- DAM
- DIRM(s)
- BN SNPAM-CGT